

La mairie de Toulouse finance l'islam et soutient les prières musulmanes illégales !

La semaine dernière, dans le numéro 133, l'auteur a mis en ligne une vidéo, tournée par un sympathisant de Riposte Laïque, qui montre des musulmans priant illégalement à Basso Cambo, un quartier du sud-ouest de Toulouse, sur le parking de l'hypermarché Géant Discount qu'ils ont réquisitionné, comme ils le font depuis des années. (1)

L'auteur est aujourd'hui en mesure d'apporter un certain nombre de précisions sur cette affaire scandaleuse.

La mairie de Toulouse finance l'islam

Le 13 mai 2005, le conseil municipal de Toulouse décide d'implanter des préfabriqués Algeco sur le parking de l'hypermarché Géant Discount de Basso Cambo, « en vue du relogement provisoire de la mosquée de Bellefontaine », dont les anciens locaux étaient considérés comme trop petits et trop vétustes.

Dans le texte de sa décision, le conseil municipal de Toulouse désigne cette mosquée provisoire comme étant un « équipement public », et la Ville de Toulouse comme en étant « le maître d'ouvrage ». (2)

En clair, la ville de Toulouse a autorisé, supervisé, et payé la construction de la mosquée provisoire installée sur le parking de Basso Cambo !

Tout cela est totalement illégal, puisque, rappelons-le, la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État précise clairement dans son article 2 que : «La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la

promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. »

Le 16 décembre 2005, rebelote, le conseil municipal de Toulouse décide de procéder à « l'installation d'un chapiteau pour la mosquée de Bellefontaine ».

Ici encore, dans le texte de sa décision, le conseil municipal de Toulouse désigne cette extension de la mosquée comme étant un « équipement public », et la Ville de Toulouse comme en étant « le maître d'ouvrage ». (3)

Bref, la ville de Toulouse a autorisé, supervisé, et payé l'installation de ce chapiteau servant d'extension à la mosquée provisoire installée sur le parking de Basso Cambo, violant donc une nouvelle fois la loi de 1905 !

La mairie de Toulouse soutient les prières musulmanes illégales

Depuis juin 2005, date de l'installation effective des préfabriqués Algeco sur le parking de Basso Cambo, les musulmans réquisitionnent illégalement une partie supplémentaire de ce parking pour y prier en plein air. Ils ont même installé des barrières tout autour de cette zone afin d'en interdire l'entrée aux non-musulmans, barrières qui coupent une allée du parking et empêchent donc la circulation des véhicules.

Et depuis juin 2005, la mairie de Toulouse n'est à aucun moment intervenue pour faire cesser cette occupation illicite du domaine public et ce trouble à l'ordre public, qui se répètent semaine après semaine.

Ce qui prouve que la mairie de Toulouse est d'accord avec ces prières musulmanes illégales.